

Vu L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-060 en date du 4 juillet 2020, portant sur la délégation de compétences du Conseil Municipal au maire,

Vu la délibération n°2021-038 du 12 avril 2021 déterminant les tarifs des services municipaux,

SERVICE :
DIRECTION DES
RESSOURCES
STRATÉGIQUES

Vu la décision du Maire n°2021-062 en date du 20 décembre 2021, relative aux tarifs municipaux et notamment les tarifs de la billetterie du Théâtre Onyx,

DÉCISION :
2023-015

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la programmation culturelle 2022-2023 du Théâtre Onyx,

DECIDE

OBJET :
DÉTERMINATION DES
TARIFS MUNICIPAUX
POUR L'ANNÉE 2023 –
MODIFICATION DE LA
DÉCISION N°2022-048
DU 19 DÉCEMBRE 2022
- TARIFS BILLETTERIE
ET PRESTATIONS
COMPLÉMENTAIRES
ONYX

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juin 2023, les dispositions tarifaires relatives aux tarifs de la Billetterie et des prestations complémentaires du Théâtre Onyx de la décision n°2022-048 en date du 19 décembre 2022, sont abrogées.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} juin 2023, les dispositions tarifaires relatives à la Billetterie et les prestations complémentaires du Théâtre Onyx sont fixées comme suit :

Direction des affaires culturelles

Théâtre ONYX

Tarifs de la Billetterie, prestations et bar TTC en euros :

Tarifs billetterie selon spectacle (hors partenariats)	Tarif
Tarif plein	20,00
Tarif réduit ⁽¹⁾	15,00
Tarif abonné / ABOCADONYX / dernière minute ⁽²⁾	10,00
Tarif plein adulte spectacles Jeune Public	10,00
Tarif abonné adulte – spectacles Jeune Public	5,00
Moins de 25 ans – Le p'tit tarif + ⁽³⁾	5,00
Tarif indisciplinées	3,00
Places agent ONYX / Happy culture	1,00
Happy ticket / Tarif découverte ⁽⁴⁾	5,00 ou 10,00
La nuit du cirque	40,00
Spectacles à tarif unique (définis sur le site internet et les documents de communication)	5, 10, 15, ou 20 (variation selon la durée du spectacle et des prestations annexes)

Imputation budgétaire : 7062.316

⁽¹⁾ Tarif réduit : pour les abonnés de salles partenaires (Le Grand T, le lieu unique, La Soufflerie, Théâtre Boris-Vian, La Fleuriaye, Le Pianock'tail, Capellia, le Pannonica, la Bouche d'Air, le TU-Nantes), aux intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, carte CEZAM, adhérents Tourisme et Loisirs, aux groupes de plus de 10 personnes

⁽²⁾ Tarif abonné : pour l'achat de 3 places et plus pour la même personne pour des spectacles différents – abonnement nominatif

Tarif ABOCADONYX : abonnement offert à minima de 3 places achetées pour le compte de tiers permettant de bénéficier du tarif abonné sur des spectacles différents.

⁽³⁾ Le p'tit tarif : pour les moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaires de l'allocation Adultes Handicapés CARTS

⁽⁴⁾ Happy Ticket / Tarif découverte : permettre à un public ciblé d'assister à un spectacle à un tarif préférentiel dans un but pédagogique ou d'accès à la culture.

Tarifs billetterie des spectacles des partenaires

Spectacles partenaires		Tarifs spectacles partenaires			
Salle	Nom du spectacle	Plein	Réduit ⁽¹⁾	Très réduit ⁽²⁾	Abonné
Chapiteau Parc des Chantiers	Les Dodos	25,00	21,00	9,00	19,00
Cité des Congrès	Jazz en phase – Constantine	25,00	21,00	9,00	19,00
Lieu unique	Dance circle	15,00	10,00	10,00	10,00

Imputation budgétaire : 7062.316

⁽¹⁾ Tarif réduit : pour les abonnés de salles partenaires (Le Grand T, le lieu unique, La Soufflerie, Théâtre Boris-Vian, La Fleuriaye, Le Pianock'tail, Capellia, le Pannonica, la Bouche d'Air, le TU-Nantes), demandeurs d'emplois, carte CEZAM, adhérents FNAC, adhérents Tourisme et Loisirs

⁽²⁾ Très réduit : pour les moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux, CARTS

Offre abonnements (hors partenariat),

5 places achetées, 1 place de spectacle offerte,

8 places achetées, 2 places de spectacles offertes,

Les spectacles offerts sont à choisir dans une sélection de spectacles définis.

Prestations complémentaires	Tarifs
Vente individuelle web droit de garde	0,80
Vente aboweb droit de garde	3,00
Envoi billets web en poste recommande	4,00

Imputation budgétaire : 7062.316

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget Prévisionnel.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de Saint-Herblain et Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Trésorier Principal de SAINT-HERBLAIN.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

Bertrand AFFILÉ

Reçue à la Préfecture de Nantes le 10 mai 2023

Publiée le 10 mai 2023